



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2023-13 modifiant le règlement de zonage no 2009-04

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité d'Ayer's Cliff a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-13 modifiant le règlement de zonage 2009-04 ».

Description de la zone concernée : l'ensemble du territoire est touché par ce règlement.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de mettre à jour certaines dispositions concernant les piscines, d'insérer dans la réglementation les notions d'usage de résidence de tourisme et de résidence principale de tourisme et de revoir les définitions des termes «gîte touristique» et «chambre d'hôte».

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le **mercredi 27 septembre 2023 à 18h30, au Centre communautaire sis au 176 rue Rosedale, Ayer's Cliff.**

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : <https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire. En conséquence, il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le projet de règlement no 2023-13 soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que la résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter dans la zone qu'elle s'applique et de celles contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ces dispositions.

Public notice to persons and organizations wishing to comment on Draft By-law no. 2023-09 amending Zoning By-law no 2009-04

In accordance with the *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, at a meeting held September 5, 2023, the municipal council of the Municipality of Ayer's Cliff adopted, by resolution, the draft by-law entitled "By-law n°2023-13 modifying zoning by-law 2009-04".

Description of the zone concerned: the entire territory is affected by this by-law.

The purpose of this draft by-law is to update certain provisions concerning swimming pools, to introduce the concepts of tourist residence and principal tourist residence into the regulations, and to review the definitions of the terms «gîte touristique» and «chambre d'hôte».

Notice is hereby given of a public consultation to be held on Wednesday, September 27, 2023 at 6:30 p.m. at the Community Centre located at 176 rue Rosedale, Ayer's Cliff.

This consultation will allow individuals and organizations wishing to express themselves to be heard.

The draft by-law is available for consultation on the Municipality's website: <https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>. This project includes provisions that must be approved by referendum. Consequently, interested persons may request that Draft By-law No. 2023-13 be submitted for their approval in accordance with the Act respecting elections and referendums in municipalities.

The purpose of such a request is to ensure that the resolution is submitted for approval to the persons entitled to vote in the zone to which it applies and to the contiguous zones from which a valid request has been made with regard to these provisions.

The present text is not official, the French text prevails.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF, CE 8 SEPTEMBRE 2023.

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, greffière-trésorière de Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 8 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 8^e jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-trois.

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière